

Genève, le 26 avril 2021

Résolution de l'AG des accompagnatrices et accompagnateurs de musique des écoles affiliées à la CEGM du lundi 26 février 2021

Sur invitation du SIT, le personnel s'est réuni en visioconférence et a discuté des conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs de musique.

L'assemblée constate

que le statut et les conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs sont précaires,
que les conditions de travail ont été encore plus fragilisées en période de crise sanitaire avec des manques à gagner importants.

L'assemblée décide à l'unanimité de donner mandat au SIT

d'améliorer le statut et les conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs de musique et à cet effet de créer un groupe de travail,

de s'adresser aux directions des écoles affiliées à la CEGM pour déterminer le nombre de personnes concernées, le volume d'heures et les modalités de rémunération générales et, depuis mars 2020, en lien avec le Covid-19,

de tenir informé-e-s les collègues régulièrement,

d'organiser une prochaine assemblée des accompagnatrices et accompagnateurs avant l'été.